



# Les Paris Sportifs

# PRÉSENTATEURS



**STÉPHANIE PIOGER**  
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE  
DES AFFAIRES JURIDIQUES ET  
INSTITUTIONNELLES



**PERRINE LE LEUCH**  
MEMBRE DU BUREAU FÉDÉRAL,  
EN CHARGE DES PARIS SPORTIFS

# Définitions

## Qu'est-ce qu'un pari sportif ?

= une somme d'argent placée sur la prédiction d'un résultat lors d'une rencontre ou événement sportif, en fonction cotes déterminées par un opérateur de paris.

Autorité Nationale des Jeux (ANJ) = « *fait de miser une somme d'argent sur un élément de score ou sur une phase de jeu d'une rencontre sportive, dont le but est de gagner de l'argent si cet élément de score ou de phase de jeu se réalise* ».

## 2 types de paris :

- les paris simples (sur un seul événement)
- les paris combinés (sur plusieurs événements).

## Qu'entendons-nous par manipulation des compétitions sportives ?

= un arrangement ou un acte intentionnel visant à une modification irrégulière du résultat ou du déroulement d'une compétition sportive afin de supprimer tout ou partie du caractère imprévisible, en vue d'obtenir un avantage indu pour soi-même ou pour autrui.

## 2 types de manipulation :

- Liée au sport : pour modifier irrégulièrement le résultat ou le déroulement d'une compétition pour en tirer un bénéfice sportif;
- Liée aux paris : pour gagner de l'argent en pariant sur un résultat truqué

## Dispositions relatives aux paris sportifs

En application de l'article L.131-16 du code du sport **les fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créés, édictent également des règles ayant pour objet d'interdire aux acteurs des compétitions** sportives :

- De réaliser des pronostics sportifs sur l'une des compétitions de la discipline
- De détenir une participation au sein d'un opérateur de paris sportifs
- D'engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris sur les compétitions de basketball et communiquer à des tiers des informations privilégiées;

Depuis la loi du 1er mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, il est interdit à **l'acteur d'une discipline sportive de parier sur toutes les compétitions de sa discipline sportive**.

## La règlementation fédérale

### ➤ Article 607 des RG :

- Les acteurs des compétitions de basketball \* ont **l'interdiction de parier sur toute compétition de la discipline basketball**. Ils ne peuvent :
  - Engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur une compétition de la discipline basketball ;
  - Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur profession ou de leur fonction, et qui sont inconnues du public;

### ➔ Ces interdictions portent sur :

- ❖ **tous les niveaux de compétitions** ;
- ❖ **toutes les compétitions de basketball**, quel que soit le territoire sur lequel elles se déroulent.

\*Les acteurs des compétitions de basketball s'entendent au sens large.

**L'interdiction de parier concerne l'ensemble des licenciés de la FFBB.**

## La règlementation fédérale

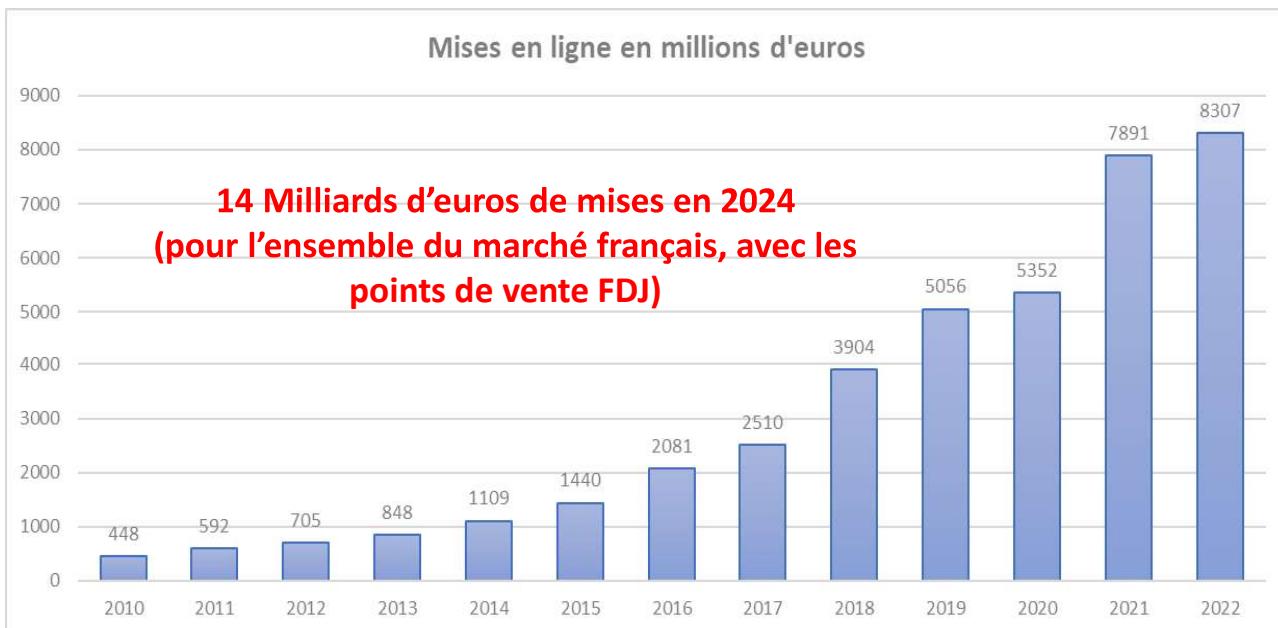
### ➤ La Charte Ethique du basketball :

- Tous les acteurs du sport doivent refuser et dénoncer les comportements contraires au code du sport ainsi qu'aux règlements fédéraux.
- Les acteurs doivent avoir pleinement conscience que leur comportement a des incidences directes sur l'image du Basket-ball et doivent à ce titre avoir un comportement exemplaire en toute circonstance, sur et en dehors du terrain;
- La tricherie ou la manipulation des résultats sportifs introduit une rupture dans l'égalité des chances, portant atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

# Quelques chiffres

Montants des paris sportifs sur les Jeux Olympiques d'été				
	Londres 2012	Rio 2016	Tokyo 2020	Paris 2024
Total	38,7 M€	53 M€	122M€	362M€

Taux  
d'évolution  
835.4%



Top des événements misés Jeux Olympiques

SPORT	ÉVÉNEMENT	MISES (M€)	
1	Football - H	France - Espagne	7,2
2	Football - H	France - Egypte	7
3	Tennis - H	Djokovic - Alcaraz	4,6
4	Football - H	France - Argentine	4,3
5	Football - H	France - Etats-Unis	4,1
6	Basketball - H	France - Etats-Unis	3,6
7	Football - H	France - Guinée	3,2
8	Football - H	Maroc - Espagne	3,2
9	Football - H	France - Brésil	3,1
10	Natation - H	200M Brasse - Finale	2,9
11	Basketball - H	France - Canada	2,8
14	Basketball - F	France - Etats-Unis	2,4

Une croissance  
exponentielle



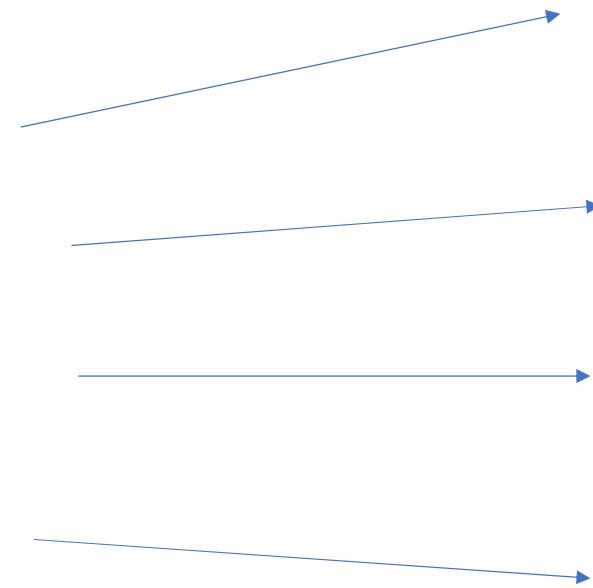
Concerne toutes les  
disciplines sportives  
**y compris le**  
Basketball



**Accroissement des risques  
d'atteinte à l'intégrité des  
compétitions et des acteurs**

# Constat

Arguments  
transmis par vos  
licenciés lors de  
séances  
disciplinaires ou  
d'échanges



Je découvre cette  
réglementation que je ne  
connaissais pas

C'est un moyen facile de  
gagner de l'argent

Je joue pour le plaisir et  
l'adrénaline

J'étais informé de cette  
interdiction mais je ne me  
sentais pas concerné

Pour moi parier est un juste  
un loisir

Il s'agit de ma vie privée je ne  
comprends pas cette  
procédure

## Quels Enjeux ?

**En tant que club votre rôle est primordial pour répondre aux enjeux ci-après**

Manipulations, divulgation d'informations privilégiées

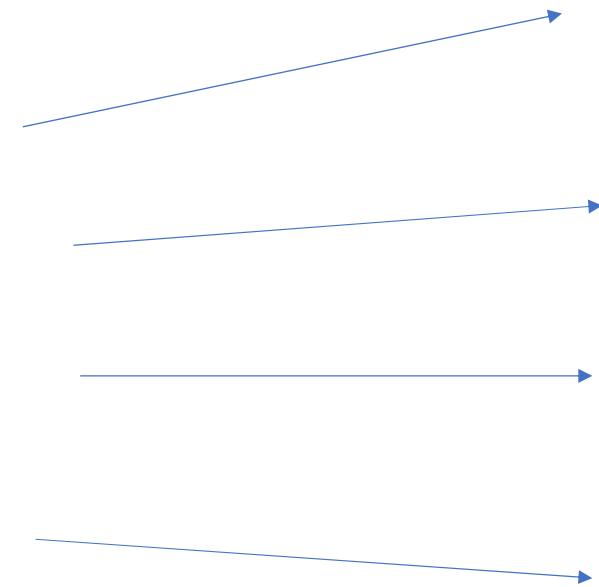
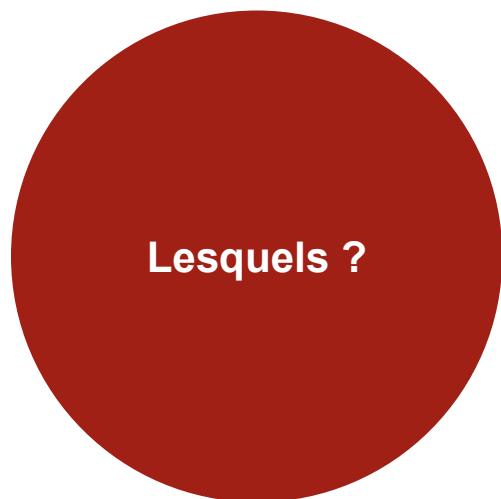
Préservation de l'intégrité des compétitions

Santé publique

Addictions, protection des licenciés et particulièrement des mineurs

## Quels risques pour vos vous et vos licenciés?

**Le principal risque causé par les paris sportifs est l'addiction**



Dépression

Développement de comportements addictifs, troubles anxieux

Endettement et difficultés financières

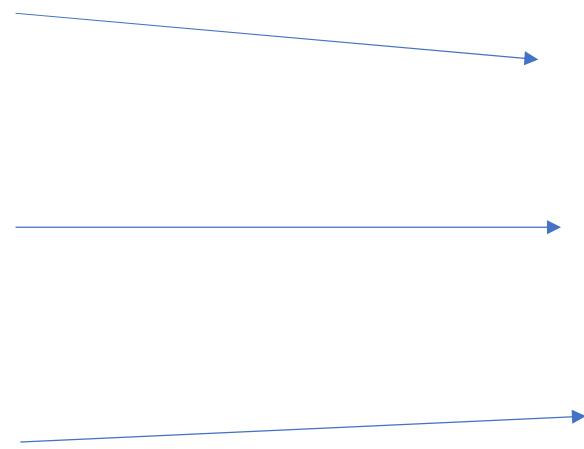
Isolement social et conflits familiaux

## Facteurs de risques ?

Sites illégaux

Offre de paris importante

Le sport génère beaucoup d'argent

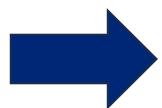


**Manipulations  
des  
compétitions  
sportives**

# Pourquoi prévenir ?

**La prévention est essentielle car elle permet de :**

- Protéger vos licenciés et notamment les mineurs car même si les paris sportifs ne sont pas ouverts aux mineurs, ils y ont facilement accès ;
- Préserver l'intégrité des compétitions en diminuant les risques de manipulations ;
- Garantir l'image de la FFBB, de ses organismes déconcentrés, et du Basket en général ;



1<sup>er</sup> levier permettant d'institutionnaliser la sensibilisation aux risques liés aux paris sportifs



En tant que club vous êtes le 1<sup>er</sup> interlocuteur de vos licenciés

# Comment prévenir ?

## ➤ Votre rôle :

- Informer et rappeler chaque saison à vos licenciés (*joueurs, entraîneurs, arbitres, dirigeants*) l’interdiction de parier ;
- Sensibiliser particulièrement les jeunes licenciés et leurs familles aux risques liés aux paris et aux addictions ;
- Désigner une personne en charge de ces questions au sein de votre club (obligatoire pour certains clubs) ;
- Diffuser les supports mis à disposition par la FFBB ;
- Encourager la réalisation par vos licenciés des modules e-learning fédéraux ;
- Signaler toute situation suspecte ou préoccupante via les canaux dédiés.

# Quels outils ?

- Plateforme de signalement JeSignale : <https://jesignale.ffbb.com/>
- Adresses mails spécialisés : Le Service central Courses et Jeux (SCCJ) du ministère de l’Intérieur : [dnpj-sccj-secgen@interieur.gouv.fr](mailto:dnpj-sccj-secgen@interieur.gouv.fr) ou L’Autorité nationale des Jeux (ANJ) : [alerte@anj.fr](mailto:alerte@anj.fr)
- [Page dédiée « Intégrité / Paris sportifs » sur le site fédéral FFBB](#)
- [Vidéo réalisée par la FFBB](#)
- Module e-learning sur l’environnement des paris sportifs et l’intégrité des compétitions
- Partenaires institutionnels : <https://anj.fr/> / <https://www.fdj.fr/pour-vous-accompagner/>
- Réglementation fédérale et supports des webinaires ;
- Service Intégrité et Conformité de la FFBB (déléguee intégrité) : [delegueintegrite@ffbb.com](mailto:delegueintegrite@ffbb.com)

## Rôle de la personne ressource / du référent

**RAPPEL** : obligatoire pour les clubs évoluant en LFB, LF2 et NM1, Betclic Élite et Élite 2

- Connaître la réglementation applicable et les enjeux ;
  - Rôle d'information régulière au sein du club sur la thématique des paris sportifs ;
  - Correspondant identifié au sein du club auprès de l'ensemble de ses membres ;
  - Prévenir les risques liés aux paris sportifs et à l'intégrité des compétitions ;
  - Signaler les faits de nature à porter atteinte aux acteurs / à l'intégrité des compétitions ;
  - Alerter la Fédération en cas de risque ou doute identifié.
- **Peu importe le niveau du club, possibilité d'intégrer le réseau des référents et bénéficier de webinaire de formation / information**

# Bonnes pratiques

**Informez-vous sur les règles relatives aux paris sportifs dans votre discipline**

**Ne laissez personne avoir une emprise sur vous (dette, service inconsidéré, comportement répréhensible...);**

**Ne pariez pas sur la discipline du Basketball, ni directement ni par l'intermédiaire de vos proches**

**Ne communiquez pas d'informations inconnues du public (sportif/sportive blessé(e), situation du club, choix tactique de l'entraîneur,...) qui permettraient à des personnes d'en tirer un avantage déloyal**

**Ne vous placez pas dans des situations qui pourraient vous amener, voire vous contraindre à manipuler le résultat ou le déroulement d'une compétition**

**N'acceptez pas de cadeaux, d'argent, d'invitation de personnes inconnues ou suspectes, ne pas donner suite;**

# Objectifs

**Contribuer à la mise en œuvre par la FFBB afin de protéger les acteurs des compétitions et préserver l'intégrité des compétitions de basketball :**

Prévenir

Contrôler

Sanctionner

**Institutionnaliser la sensibilisation aux risques liés aux paris sportifs**

# LA MANIPULATION

QUAND LA RENCONTRE SPORTIVE DEVIENT UN CAUCHEMAR

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

La manipulation sportive se produit lorsque les athlètes perdent ou ne donnent pas le meilleur d'eux-mêmes intentionnellement.

Elle survient aussi lorsque les officiels prennent délibérément de mauvaises décisions pour affecter le résultat de la rencontre.

### La manipulation est de 2 natures :

🔴 **Liée au sport** : Pour modifier irrégulièrement le résultat ou le déroulement d'une compétition afin d'en tirer un bénéfice sportif.

🟡 **Liée aux paris** : Pour gagner de l'argent en pariant sur un résultat truqué.

## LES PARIS SPORTIFS : LE SAVIEZ VOUS ?

En France, l'activité des paris sportifs est très réglementée et participe au financement du sport.

Avec Internet, les paris sportifs constituent un marché mondial.

Seuls les sites agréés par l'ANJ sont légaux sur le marché français. Attention, les opérateurs illégaux peuvent être en lien avec le crime organisé.



## QUI EST CONCERNÉ ?



## NE TRUQUEZ PAS !

1. Ne **pariez jamais** sur vous-même, votre équipe et votre sport.
2. N'**acceptez jamais** de cadeaux, d'argent, de promesses ou même d'invitations en contrepartie d'une information ou de tout autre avantage.
3. Ne **dévoilez jamais** d'informations privilégiées (problèmes de santé, tactiques sportives,...).
4. Ne **participez jamais** au truquage d'un match, même en influençant une phase de jeu secondaire.
5. Ne **pariez jamais** sur un site non agréé par l'ANJ.

Les sanctions prévues peuvent être **disciplinaires** (jusqu'à la radiation) et/ou **pénales** (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement).

## SIGNALER PEUT TOUT CHANGER !

Si vous êtes témoin ou suspectez une manipulation de compétition, vous devez le signaler.

**SIGNALER !**

Ensemble protégeons l'esprit et l'intégrité du sport.



## Le Croisement de fichier

**Outil de contrôle permettant d'obtenir des informations personnelles sur des opérations de jeu enregistrées par un opérateur de jeux agréé, effectué par un acteur du basketball sur une ou plusieurs compétitions relevant de la discipline du Basketball.**

➤ **Mise en œuvre de croisement de fichiers en application de l'article L.131-16-1 du code du sport :**

- Auprès de l'ANJ (paris en ligne)
- Auprès de la FDJ (réseau physique)
  - Conséquences en cas de retours positifs

=

**engagement de poursuites disciplinaire / courriers de rappel / enquête**

**A l'issue des précédents croisements opérés des procédures disciplinaires ont été engagées et des sanctions prononcées par la Commission Fédérale de Discipline.**

# Conséquences pénales

Article 445-2-1 du code pénal : **le fait d'altérer, de façon directe ou indirecte, « le déroulement équitable » d'une manifestation sportive servant de support à des paris**, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 euros, « dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction ».

